



## Expulser enfant majeur du domicile

Par **mamoudzou**, le **03/01/2008** à **19:02**

Bonsoir,

Ma soeur est en procédure de divorce. Après la procédure de conciliation, le juge a demandé à son mari de quitter le domicile dans 2 mois.

Elle a 2 garçons majeurs 28 et 24 ans qui travaillent et vivent au domicile. Ils ne parlent plus à leur mère et ne participent pas aux charges de la maison. Ils sont du côté de leur père.

Après le départ peut-elle changer les serrures et mettre dehors ses 2 enfants ?

Merci

Par **Jurigaby**, le **03/01/2008** à **21:31**

Bonjour.

OH que oui, elle le peut.. Ils sont grands, en tout cas, trops grands pour être hébergés par maman gracieusement.

Elle peut changer les serrures et les foutre dehors.

Par **mamoudzou**, le **03/01/2008** à **23:24**

Merci pour la réponse très claire.